



*Pays d'Armagnac*

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

## Liste des délibérations du Comité Syndical

Séance du lundi 25 mars 2024

---

18h00 Salle de réunion de la Maison Armagnac Gascogne

- Délibération n°1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 ;
- Délibération n°2 : Prise en charge des frais occasionnés par les déplacements de M. Hugues DEREYMEZ lors des rencontres francophones légumineuses à Dakar (Sénégal)
- Délibération n°3 : Budget principal - examen et vote du compte de gestion 2023
- Délibération n°4 : Adoption du compte administratif 2023
- Délibération n°5 : Budget principal - affectation des résultats 2023
- Délibération n°6 : Budget annexe « Service ADS » - Examen et vote du compte de gestion 2023
- Délibération n°7 : Budget annexe « Service ADS » - Adoption du compte administratif 2023
- Délibération n°8 : Budget annexe « Service ADS » - Affectation des résultats 2023
- Délibération n°9 : Budget principal - Adoption du budget primitif 2024
- Délibération n°10 : Fixation du montant des participations des EPCI membres du PETR pour l'exercice 2024

- Délibération n°11 : Budget annexe « Service ADS » - Adoption du budget primitif 2024
- Délibération n°12 : Budget annexe « Service d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics » - Adoption du budget primitif 2024
- Délibération n°13 : Adhésion de la commune de Ramouzens au service ADS
- Délibération n°14 : Adoption du programme tourisme 2024
- Délibération n°15 : Convention de partenariat entre le PETR et le Comité Régional du Tourisme d'Occitanie pour la mise en œuvre du contrat de destination de Toulouse
- Délibération n°16 : Avenant à la convention relative au versement d'une subvention d'exploitation à l'Office de Tourisme Armagnac d'Artagnan pour l'année 2024
- Délibération n°17 : Approbation du budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme Armagnac d'Artagnan
- Délibération n°18 : Avenant à la convention de mise à disposition de personnel entre le PETR et l'Office de Tourisme Armagnac d'Artagnan

**Question diverse** : Instauration du Conseil de Développement du PETR du Pays d'Armagnac lors d'une prochaine délibération du Comité Syndical